



Candidature présentée par la FSU

- Fédération syndicale unitaire -

et ses syndicats :

SNASUB - SNICS - SNUAS/FP - UNATOS

Profession de foi

Elections des commissions consultatives paritaires des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé

Pour la première fois dans l'Éducation nationale, les contractuel(le)s pourront élire des représentant(e)s dans une nouvelle instance, la Commission Consultative Paritaire. Elle siège obligatoirement sur les questions de licenciement postérieur à la période d'essai et de sanction disciplinaire (autre que blâme et avertissement). Elle pourra aussi intervenir sur les questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle (refus de temps partiel, de congé...)

La FSU, majoritaire à l'Éducation nationale, s'inscrit dans une démarche constructive et soutient tout pas en avant qui améliorera le sort des contractuels. C'est pour cela que nous participons à ces élections, malgré les craintes de voir se pérenniser une précarité institutionnalisée en lieu et place de sa résorption. Dans la conjoncture actuelle, nous pensons qu'elles peuvent servir à la défense des collègues.

Nous réclamons :

- L'arrêt du recrutement de nouveaux personnels précaires par la création d'emplois statutaires, correspondant à de nouveaux métiers ou à des missions déjà existantes ;

- Un plan de titularisation rapide, prenant en compte les services effectués, élaboré selon des modalités adaptées à chaque corps ;

- Le réemploi de toutes et tous, une gestion des personnels fondée sur des règles collectives respectueuses des personnes et de leurs droits. Non à la destruction de l'emploi public ! Création de postes à la hauteur des besoins !

Parallèlement, nous avançons les propositions suivantes afin d'améliorer la situation à partir des points les plus cruciaux du moment :

- **Traitement** : Au moment du recrutement, l'indice de rémunération doit être équivalent à celui de début de carrière des personnels titulaires. La lutte pour l'augmentation du nombre de points d'indice va de pair avec l'action des fonctionnaires : la FSU réclame l'augmentation de 40 points d'indice pour tous afin de rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis des années. **Aucun salaire inférieur à 1500 euros nets !**

- **Indemnités** : publication des textes réglementaires pour permettre aux agents non titulaires de percevoir les mêmes indemnités que les titulaires.

- **Droit à la formation** : pour répondre aux besoins des personnels et préparer les concours.

- **Durée des contrats** : nous demandons que les contrats de 10 mois soient portés à 12 mois. Nous condamnons la pratique qui consiste à suspendre les contrats durant les vacances et réclamons le maintien du contrat durant les congés scolaires.

- **Allocation d'Aide de Retour à l'Emploi** : chaque année, nombre de contractuels sont en situation financière difficile à cause des versements tardifs de l'ARE. Nous demandons un versement dès le premier mois de chômage.

- **Action sociale** : accès aux prestations dès le premier jour du contrat, quelle que soit sa durée. Il est particulièrement choquant que les plus précaires n'aient aucune aide de la part de l'employeur.

Les candidats de la FSU (SNASUB, SNICS, SNUAS/FP, UNATOS) s'engagent à défendre les intérêts de l'ensemble des collègues.

Attention ! Ce document n'est pas un bulletin de vote !